



LE CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION CIVILE

En France, en 1933 et en réponse aux hypothèses de bombardements massifs des grandes villes à haute altitude, véhiculées par la stratégie « anti-cités » prônée par le général italien Giulio Douhet, une association dénommée Union nationale pour la défense aérienne et pour la protection des populations civiles (« UNDA ») voit le jour à Paris, sous la présidence d'honneur de Gaston Doumergue, ancien président de la République française.

Deux ans plus tard, et sous la montée du péril de guerre, la loi du 9 avril 1935 organise la défense passive, et l'UNDA prend la dénomination de Comité national de défense aérienne et de sauvetage public. Après la seconde guerre mondiale, le 27 janvier 1950, les dirigeants des deux associations, issues de la défense passive, Jean-Eugène Laurent-Perussel et Marcel Libert, fondent l'Union Nationale de Protection Civile (UNPC).



De gauche à droite : Messieurs BEUGNET, CHAVADA, JAMAIN, PRIEUR, BARSACQ et HERTGEN

Au cours des années, il apparaît que les sujets traités lors des colloques et des conférences de l'Union nationale de protection civile méritaient d'être partagés au sein d'un laboratoire d'idées largement ouvert aux professionnels de la sécurité, tant publics que privés. C'est dans ce but que l'UNPC fonde en 1959, le Conseil national de la protection civile (CNPC). Cette initiative survient opportunément au moment où paraît le concept élargi de Défense globale (Ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la Défense).

Cette notion nouvelle de Défense globale est apparue pour la première fois avec l'article 1 de l'Ordonnance de 1959 qui précise que la défense nationale a « pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie des populations ».

Dès sa création, le CNPC devient un interlocuteur privilégié du gouvernement, en coordonnant le mouvement associatif de sécurité civile et les organismes de protection des populations et en portant à l'État la synthèse de ses travaux et de ses réflexions. L'usage veut, depuis, que son président soit choisi dans le corps préfectoral ou des administrateurs civils. Parmi ces derniers émerge la personnalité d'Henri Rouanet, ancien chef de cabinet du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale en 1980. Il fut, de 1982 à 1985, directeur de la Sécurité civile, puis préfet du Val-de-Marne de 1985 à 1989 et de la Région Limousin de 1989 à 1991.

En complément des prescripteurs de sécurité civile (État, collectivités territoriales...), les acteurs associatifs ou professionnels de la protection civile concourent, par leur engagement et leur action, à la résilience de la société face aux risques existants ou émergents. Le CNPC constitue à la fois le lien entre

les organismes participants à la sécurité globale et leur lieu de rencontre. En 2020, 33 associations et organismes divers, regroupant plusieurs centaines de milliers d'adhérents (dont une majorité de bénévoles) adhèrent au CNPC et sont représentés dans les différentes commissions qui couvrent les secteurs essentiels de la réflexion, de la prévention, de la formation et des services rendus aux populations exposées aux risques majeurs.

LE CNPC DISPOSE DE 6 COMMISSIONS

COORDINATION DES AASC AVEC 3 SOUS COMMISSIONS

Regroupe les associations agréées de sécurité civile agissant dans le cadre des missions de sécurité civile (missions A, B, C et D) et dans le domaine de l'enseignement du premier secours, ce qui représente 90 % de la réponse associative en secourisme. Elle est organisée en 3 sous-commissions thématiques (secours et soutien aux populations/secourisme et formation/doctrines).

SANTÉ

Regroupe un collège de spécialistes qui se consultent à chaque changement des données scientifiques ou médicales afférentes au domaine du secourisme. Elle est fréquemment sollicitée pour faire évoluer le contenu des référentiels de formation (PSC1, PSE etc.). Elle supplée ainsi à la « pause » prolongée de l'Observatoire National du Secourisme.

PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

Regroupe tous les organismes associatifs ou professionnels utilisateurs de la réglementation contre les risques d'incendie, industriels ou des transports. Elle est force de proposition à chaque évolution du paysage normatif.

JURIDIQUE

Assure la régularité du fonctionnement du CNPC. Elle rédige les textes des statuts et du règlement intérieur.

DÉFENSE CIVILE ET RÉSILIENCE DES POPULATIONS

Déleste la première en prenant à son compte les thématiques plus générales de protection des populations. Elle est organisée en 5 sous-commissions thématiques correspondant à des sujets majeurs de protection civile (formation et information des populations / Dispositifs jeunesse et résilience / Aide aux personnes âgées-dépendance et handicap / Du coordinateur de sécurité civile et titres professionnels / Sauvegarde communale et résilience).

COMMUNICATION

Elle est chargée de promouvoir l'image du CNPC et de développer son rayonnement.

LES ADMINISTRATEURS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Colonel Christian AMIET Secours catholique - Caritas
Colonel Roger BARRAU BSPP
Gilles BARSACQ, Administrateur Général (R)
Docteur Laurent BEUGNET FNRASEC
Colonel (H) Johnny CARMINATI ANACAPP
Lieutenant Patrick CHAVADA ANIMS
Olivier des CILLEULS UNPC
Régis COUSIN FFMI
Bernard DELEPLANCQUE GMF
Lieutenant-Colonel (H) Jacques DEVEZE UNOR
Général (2S) Jean-Claude GOYEAU TEGO
Walter HENRY Croix Blanche
Docteur Patrick HERTGEN FNSPF
Lieutenant-Colonel (H) Pierre JAMAIN FNSPF
Médecin Général Henri JULIEN SFMC
Nathalie LEDOUSSAL Ordre de Malte de France
Jean-Luc MANTEAU GPCTSI
Lieutenant-Colonel Eric MOULIN ENSOSP
Jean-Louis PLEynet AFTIM
Général Joël PRIEUR (2S) Ordre de Malte de France
Alain RISSETTO Croix Rouge Française
Medecin chef SAUVAGEON GORSSA
Karim TERNATI AMARIS

LES MEMBRES DU BUREAU

Président

Gilles BARSACQ,
Administrateur Général (R)

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Docteur Patrick HERTGEN
Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

2^e VICE-PRÉSIDENT

Colonel Roger BARRAU
Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

3^e VICE-PRÉSIDENT

Walter HENRY
Croix Blanche

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Général Joël PRIEUR (2S)
Ordre de Malte de France

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Lieutenant Patrick CHAVADA
Association Nationale
des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme

TRÉSORIER

Lieutenant-Colonel (H) Pierre JAMAIN
Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

TRÉSORIER ADJOINT

Docteur Laurent BEUGNET
Fédération Nationale des Radioamateurs
au service de la Sécurité Civile